



N°5 – Octobre 2019

Distr'action

Journal CGT des métiers de la distribution postale en Seine et Marne

Edito : Salauds de pauvres.

La CGT n'a pas attendu la diffusion de « Envoyé Spécial » du 12 septembre pour découvrir qu'à la Poste – et pas seulement au Courrier, il y a de la souffrance, du mal-vivre et des DRAMES. Par une sorte de pirouette ignoble, la Poste a cru se dédouaner en faisant lire un communiqué de presse abject dès le 13 septembre dans TOUS les sites Courrier. **Mais pour autant, rien ne change dans la stratégie. Nous, les petits, les obscurs, les sans-grades, faut qu'on paye, pardon, faut nous faire payer !** Ainsi, parce que les 4 membres CHS CT local de Bussy St Georges ont eu l'outrecuidance de demander le recours à un cabinet d'expertise, la Direction d'Etablissement n'a eu qu'une seule communication envers le personnel du site : « *j'étais prête à vous donner 200 € bruts de prime, mais comme il y a expertise, vous n'aurez rien !* ».

Dans la même période :

- Les grands dirigeants de la Poste ont encore augmenté leur salaire
- Le bâtiment de Champs sur Marne (rattaché à Bussy) est à vendre
- 5 suppressions d'emplois sont prévues sur St Thibault !

Tout ça, ça en paye des expertises...par anticipation même ! Parce que là, ce sont des milliers d'euros que la Poste va engranger sur le long terme. Alors ce qu'il y a de dégueulasse, c'est de vouloir taper au porte-monnaie les factrices et facteurs – les plus bas salaires à la Poste. Oui, la CGT a bien conscience que cette « prime » à la réorganisation néfaste, ça pourrait amener un peu d'oxygène. **Mais à quel prix !** Et pourquoi faire payer au personnel, l'application de ce qui est prévu dans le BRH Poste « CHS-CT » ? D'autant que les frais d'expertise ne sont pas pris sur les budgets « Etablissement » car c'est un budget national.

Et nous les petits, les obscurs, les sans-grades, nous qui marchions fourbus, blessés, crottés, malades, Sans espoir de duchés ni de dotation, relevons la tête ! **C'est aussi en ce sens que les 3 organisations syndicales du 77 (CGT SUD CFTD) entendent bien continuer le combat pour l'emploi, les conditions de travail et de service public et aussi contre l'arrêt de la criminalisation des actions syndicales, des représentants du personnel et celles du personnel.**

Assez, assez de souffrance, de non-respect : L'action, l'action doit être notre réponse !



Le site www.cgtfapt77.fr est aussi votre outil.

Moissy/Savigny : une réorg contre le personnel

Dans le cadre d'une réorganisation brutale comprenant de nombreuses suppressions d'emplois, la mise en place d'ilots et de méridiennes, une étude d'impact réalisée par l'assistante sociale a été présentée aux représentants du personnel lors du CHS-CT. De cette étude, il ressortait que 88% des agents estimaient que les changements allaient être négatifs et exprimaient un mal-être, 78% évoquaient des conséquences négatives sur leur santé, 35% envisageaient carrément de quitter l'entreprise. Cela n'a pas empêché les deux représentants Force Ouvrière (majoritaire sur l'Etablissement) de voter favorablement pour la réorg. La CGT et Sud ont naturellement voté contre. Chacun-e jugera....

Montereau : la double peine !

Suite à une rencontre entre la Directrice départementale et l'intersyndicale qui exigeait le gel des réorganisations et le respect du dialogue social, il nous avait été annoncé que la réorganisation du site de Montereau allait être reportée. Soulagement du personnel. Mais de courte durée, car si on nous a bien confirmé en bilatérale que la mise en place des ilots et de la méridienne n'aurait bien lieu qu'en Aout 2020, les 5 suppressions d'emplois, elles, sont pour tout de suite. Pour la boîte, il ne s'agit que d'un simple « réajustement ». Mais pour les collègues qui subissent surcharge de travail, sécables imposées et overdose d'heures supplémentaires, c'est juste insupportable.

Dammartin en Goële : quand on veut, on peut !

Alors que partout on nous explique que la méridienne, les ilots et les sacoches constitueraient l'avenir du métier de facteur et seraient désormais incontournables, il semblerait que là où le personnel met la pression la Poste soit en capacité de faire des exceptions. En effet, la future organisation du bureau de Dammartin en Goële qui va être mise en place au mois de novembre est une réorg tout ce qu'il y a de plus classique, sans ilots, sans pause méridienne imposée et sans sacoche. Comme quoi, quand on veut, on peut !



Ce journal est le vôtre.
Une info ? Une question ? Un coup de gueule ? envoyez-les à :
distraktion@cgtfapt77.fr

PTA : faisons respecter nos droits

Les positions de travail aménagées (PTA) sont la résultante d'efforts physique et répétés au travail (TMS). Ces PTA sont accordées suite à la visite du Médecin du travail qui détermine les aptitudes physiques de l'agent. Ces préconisations sont souvent bafouées (exemple : longueur de la tournée non respectée, port de charge non pris en compte). Par ailleurs nous avons remarqué qu'au sein des Etablissements certains agents sont réticents à faire valoir leurs droits à cause des pressions de leur hiérarchie directe. De plus, l'application des droits est rendue encore plus compliquée du fait du manque de médecins du travail sur le département. Pour autant, ces questions se trouvent au centre des préoccupations de la CGT et nous restons très vigilants quant au respect de vos droits. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème. *Article rédigé par les camarades du Collectif Courrier CGT-Fapt 77*



Report des congés

Bien que la réglementation en ce qui concerne le droit à reporter des jours de congés d'une année sur l'autre (limité à 12 jours pour les services travaillant 6 jours sur 7) n'ayant pas été modifiée nationalement, les Directions de La Poste en Seine et Marne entendent imposer - seules - de nouvelles règles.

Ce que disent les textes :

Chaque agent peut, sous conditions, reporter 2 fois la durée hebdomadaire du service d'une année sur l'autre.

Là où on met la pression au personnel sur une sorte de norme (non négociée avec les syndicats - et surtout pas avec la CGT) visant à réduire le nombre de CA reportables d'une année sur l'autre, **la Poste se met dans l'illégalité et le non respect de ses propres textes !**

La CGT-Fapt 77 invite l'ensemble des postières et des postiers du département à combattre l'inacceptable et à faire respecter leurs droits.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Grade/classification : Métier :
Service :

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT

Syndicat de Seine et Marne – BP 30 111 – 77382 Combs la Ville Cedex – Tél : 01 64 13 01 23 – Fax : 01 64 88 64 61

Courriel : cgtfapt77@orange.fr - Site : www.cgtfapt77.fr